



SIDEVAM 776

Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 02 août 2020,

Délibération n ° 17/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 31

Votant : 34

Procurations : 3



Objet : Election du 5^{ème} Vice -Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

Etaient Présents :

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de
Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650

Dzoumogné ☎ 02 69 62 07 84 Fax ☎ 02

69 62 53 86 -

réf.

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du

Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du

Nord
Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes
du Nord

Procuration :

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne
procuration à M. SAID Mkidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne
procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO donne procuration à M. ABDALLAH
Houssamoudine, délégué 3CO.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

réf. -

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2,

L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ;

Vu la délibération n^o 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 5^{ème} Vice-Président.



	Nom/Prenom	Collectivite origine
Un seu candidat	M. Mohamadi Ali BACAR	Communaute des Communes du Nord

Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3C0
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim(suppléant) 3C0

Résultats du scrutin

Nombre de mem res presents a l'appel n ayant pas pris au vote	
Nom re de votants enveloppes deposees)	34
Nombre de suffrages declares nuls par le bureau art. L. 66 du code electoral)	

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07

84 Fax • 02 69 62 53 86 -

Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

A l'unanimité, Monsieur Mohamadi Ali BACAR a été proclamé cinquième VicePrésident du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Té.

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

Fait à Dzoumogné, le 03 août 2020

LE Président

Président du SIDEVAM 976,

LAH Houssamoudine



Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07

84 Fax • 02 69 62 53 86 -



Ma ABDALLA

Té]. -

Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM 976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné • 02 69 62 07

84 Fax • 02 69 62 53 86 -